



ARRETE DU MAIRE N° PM-2025-29

PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION
BRADERIE SAINT VINCENT DE PAUL
RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

VU la demande formulée par le Foyer Saint Vincent de Paul pour l'organisation de la braderie,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour permettre le chargement et déchargement de matériels au foyer Saint Vincent de Paul,

ARRETE

Article 1 :

La circulation sera interdite rue Jean-Jacques Rousseau :

- Le lundi 10 février 2025 de 14h00 à 20h00 (chargement).
- Le jeudi 14 février 2025 de 14h00 à 20h00 (déchargement).

Article 2 :

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par la signalisation adéquate.

Article 3 :

Les services techniques mettront à dispositions deux barrières pour la salle Georges Brassens. Le bénéficiaire du prêt sera responsable de tout dommage ou perte du matériel.

Article 4 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Ampliation sera adressée à :

- M. le Directeur Général des Services,
- M. le Directeur de services Techniques municipaux,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- Le Major, commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 17 janvier 2025.

Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint,

Jean-Marie SABATIER.

